



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

2018



SOMMAIRE

.....	1
SOMMAIRE	2
NOTE DE SYNTHESE	3
PARTIE A : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
Chapitre 1 : Le territoire desservi	5
Chapitre 2 : La collecte des ordures ménagères	9
Chapitre 3 : Les collectes séparatives	11
Chapitre 4 : Les déchèteries	12
Chapitre 5 : Les encombrants	17
Chapitre 6 : Les ISDI	18
Chapitre 7 : Prévention des déchets	19
Chapitre 8 : Les déchets non-ménagers	22
Chapitre 9 : L'emploi	23
PARTIE B : Les TONNAGES	24
Chapitre 1 : Les ordures ménagères	24
Chapitre 2 : Les collectes séparatives	24
Chapitre 3 : Les déchèteries	26
Chapitre 4 : Les Installations de Stockage des Déchets Inertes	31
Chapitre 5 : Evolution prévisible de l'organisation des services déchets	31
PARTIE C : Les INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT	33
Chapitre 1 : Le traitement des ordures ménagères	33
Chapitre 2 : Le traitement des déchets issus de la collecte sélective	33
Chapitre 3 : Le traitement des déchets issus des déchèteries	34
PARTIE D : Les INDICATEURS FINANCIERS	35
Chapitre 1 : Les modalités d'exploitation	35
Chapitre 2 : Les dépenses et leur financement	35
CONCLUSION	43

NOTE DE SYNTHÈSE

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Mellois en Poitou est née de la fusion des communautés de communes Val de Boutonne, Cœur du Poitou, Mellois, cantonale de Celles sur Belle, entraînant la dissolution du SICTOM de LOUBEAU, du Syndicat Mixte du Pays Mellois et du Syndicat Mellois des piscines.

En matière de déchets, l'année 2017 a constitué la première année de référence pour cette nouvelle collectivité.

En matière de compétence, la communauté de communes Mellois en Poitou exerce celles relevant des déchets comme suit :

	Régie	Délégation	Prestation
COLLECTE	X		
TRAITEMENT			
<i>Ordures ménagères</i>		X	
<i>Déchèteries</i>	X		X
<i>Collecte sélective</i>			X

Alors que l'année 2017 avait été consacrée à l'organisation de la direction environnement afin d'assurer la continuité de service auprès des usagers, l'année 2018 a permis la consolidation de cette organisation et a marqué la reprise de la communication de proximité sur la prévention des déchets et le tri ainsi que le lancement du plan d'action du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) de la collectivité.

Une étude sur l'harmonisation et le financement du service déchets a été lancée en 2018 avec pour objectif un choix des élus en 2019 sur le volet organisationnel des collectes et un mode de financement unique sur le territoire puisque à ce jour, la REOM et la TEOM existent dans la collectivité.

Le service déchèterie a bénéficié d'un audit sur la sécurité et la conformité des équipements par un bureau d'étude qui a permis de déterminer un plan sur 5 ans de mise aux normes des sites. En parallèle, un travail sur l'harmonisation des filières, des horaires et des règlements intérieurs a été mené.

Les orientations pour l'année 2019 concerneront :

- Le choix d'un mode de collecte et de financement des déchets ménagers
- La poursuite de l'harmonisation des pratiques et des mises aux normes des déchèteries
- L'intensification de la communication de proximité
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions du CODEC

Les chiffres à retenir

Les performances du territoire

	Poids (en T)	Evolution du poids 2016/2017	Performance (en kg/hab/an)
Ordures ménagères	8 827,58	- 1,99 %	182,18
Collecte sélective	3 924,84	+ 1,06 %	81
Total OMA (OM + CS)	12 752,42	-1,07%	263,18

Les coûts

○ Budget TEOM

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat (en €)
Fonctionnement	4 111 937,57	5 131 355,15	1 019 417,58*
Investissement	306 078,89	632 375,20	326 296,31

Résultats extraits du Compte administratif 2018

*dont excédent antérieur SICTOM : 555 483,72 €
sans résultat de fonctionnement reporté

	Coût* (en €/hab)
Ordures Ménagères	54,9
Collecte sélective	11,64
Déchèteries	27,32
Administration générale et divers	20,22
TOTAL	114,08

**coûts basés sur les dépenses de fonctionnement*

○ Budget REOM

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat (en €)
Fonctionnement	994 086,33	1 005 089,34	11 003,01*
Investissement	31 417,8	60 025,46	28 607,66

Résultats extraits du Compte administratif 2018

*sans résultat de fonctionnement reporté

	Coût* (en €/hab)
Ordures Ménagères	38,43
Collecte sélective	10,67
Déchèteries	20,9
Administration générale et divers	10,09
TOTAL	80,09

**coûts basés sur les dépenses de fonctionnement*

PARTIE A : LES INDICATEURS TECHNIQUES

Chapitre 1 : Le territoire desservi

1.1. Organisation générale du service et type de déchets pris en charge

COMMUNES	POP TOTALE	MODE DE COLLECTE	
		Ordures Ménagères	Collecte Sélective
AIGONNAY	639	PP	PAV
ARDILLEUX	172	PP	PAV
ASNIERES-EN-POITOU	194	PP	PAV
AUBIGNE	213	PP	PAV
BEAUSSAIS-VITRE	988	PP	PAV
BOUIN	135	PP	PAV
BRIEUIL-SUR-CHIZE	110	PP	PAV
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	1 530	PP	PAV
CAUNAY	180	PP	PAV
CELLES-SUR-BELLE	3 726	PP	PAV
CHAIL	519	PP	PAV
CHEF-BOUTONNE	2 122	PP	PAV
CHENAY	506	PP	PAV
CHERIGNE	164	PP	PAV
CHEY	589	PP	PAV
CHIZE	873	PP	PAV
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	591	PP	PAV
COUTURE-D'ARGENSON	376	PP	PAV
CREZIERES	47	PP	PAV
ENSIGNE	291	PP	PAV
EXOUDUN	629	PP	PAV
FONTENILLE-SAINT-MARTIN-D'ENTRAIGUES	587	PP	PAV
FRESSINES	1 626	PP	PAV
GOURNAY-LOIZE-LES ALLEUDS	873	PP	PAV
HANC	256	PP	PAV
JUILLE	103	PP	PAV
LA BATAILLE	81	PP	PAV
LA CHAPELLE-POUILLOUX	181	PP	PAV
LA COUARDE	263	PP	PAV
LA MOTHE-SAINT-HERAY	1 725	PP	PAV+PP
LE VERT	130	PP	PAV
LES FOSSES	446	PP	PAV
LEZAY	2 087	PP	PAV
LIMALONGES	846	PP	PAV
LORIGNE	292	PP	PAV
LOUBIGNE	161	PP	PAV
LOUBILLE	385	PP	PAV
LUCHE-SUR-BRIOUX	138	PP	PAV
LUSSERAY	155	PP	PAV
MAIRE-LEVESCAULT	573	PP	PAV
MAISONNAY	250	PP	PAV
MAZIERES-SUR-BERONNE	392	PP	PAV
MELLE	3 640	PP	PAV+PP
MELLERAN	524	PP	PAV

MESSE	194	PP	PAV
MONTALEMBERT	258	PP	PAV
MOUGON-THORIGNE	3 409	PP	PAV
PAIZAY-LE-CHAPT	260	PP	PAV
PAIZAY-LE-TORT	475	PP	PAV
PERIGNE	1 011	PP	PAV
PERS	71	PP	PAV
PIOUSSAY	305	PP	PAV
PLIBOUX	210	PP	PAV
POUFFONDS	407	PP	PAV
PRAILLES	678	PP	PAV
ROM	898	PP	PAV
SAINT-COUTANT	286	PP	PAV
SAINTE-BLANDINE	712	PP	PAV
SAINTE-SOLINE	352	PP	PAV
SAINT-GENARD	349	PP	PAV
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE	1 011	PP	PAV+PP
SAINT-MARTIN-LES-MELLE	878	PP	PAV
SAINT-MEDARD	106	PP	PAV
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	723	PP	PAV
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	691	PP	PAV
SAUZE-VAUSSAIS	1 618	PP	PAV
SECONDIGNE-SUR-BELLE	528	PP	PAV
SELIGNE	115	PP	PAV
SEPVRET	606	PP	PAV
SOMPT	340	PP	PAV
TILLOU	327	PP	PAV
VANCAIS	244	PP	PAV
VANZAY	196	PP	PAV
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	237	PP	PAV
VILLEFOLLET	203	PP	PAV
VILLEMAIN	157	PP	PAV
VILLIERS-EN-BOIS	132	PP	PAV
VILLIERS-SUR-CHIZE	161	PP	PAV
TOTAL	48 456		

1.2. Fréquences de collecte

L'ensemble du territoire est collecté selon les fréquences suivantes et hors cas particuliers :

- Une fois par semaine pour les emballages en apport volontaire et en porte-à-porte.
- Une fois par semaine à une fois par mois selon les taux de remplissage pour les verre et papiers en apport volontaire.
- Une fois par semaine pour les ordures ménagères.
Les gros producteurs comme par exemple supermarchés, maisons de retraite, collèges, lycées ou hôpitaux sont collectés deux à trois fois par semaine.
Les centres-villes de Melle, Chef-Boutonne et Sauzé-Vaussais sont également collectés 2 fois par semaine pour les ordures ménagères.
- Une fois par semaine pour les biodéchets sur l'ex Communauté de Communes Cœur du Poitou.

1.3. Le dispositif des collectes séparatives

Les collectes en porte-à-porte et en apport volontaire sont assurées en régie par les agents de la communauté de communes.

1.3.1 - COLLECTE SELECTIVE

Les déchets recyclables sont collectés sur l'ensemble du territoire en apport volontaire. Les points tri sont constitués de colonnes aériennes de 3 à 4 m³.

Le parc de véhicules pour la collecte sélective est composé d' :

- Une semi-remorque équipée d'une benne compactante pour les emballages,
- Une semi-remorque équipée d'une remorque spéciale pour le verre,
- Un camion polybenne pour le papier et les emballages.

Chaque collecte est assurée par un seul chauffeur.

Des collectes en porte-à-porte sont ajoutées :

- Les habitants des communes de Melle et quelques-uns de Saint-Léger-de-la-Martinière sont équipés de cagettes jaunes ou dans les écarts de bacs collectifs à couvercle jaune.
Le véhicule de collecte est une benne à ordures ménagères de 19T, utilisée à 20% pour le tri sélectif.
- Les habitants de la commune de La-Mothe-Saint-Héray disposent de bacs collectifs ou individuels.
Le véhicule de collecte est une benne à ordures ménagères de 12T, utilisée à 30% pour le tri sélectif.

Les équipes de collectes sont composées d'un chauffeur et de 1 à 2 ripeurs.

Grâce à l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} septembre 2016, les usagers de la communauté de communes ont pu trier les matériaux suivants :

- Tous les emballages :
 - MIX PET CLAIR
 - MIX PET FONCE
 - PEHD-PE-PP-PS
 - FILMS PLASTIQUES
 - CARTONNETTES
 - BRIQUES
 - ACIER
 - ALU
- Tous les emballages en verre
- Tous les papiers

1.3.2 - COLLECTE BIODECHETS

La collecte des biodéchets est effectuée sur l'ex communauté de communes Cœur du Poitou. Les écoles et collèges, maisons de retraite, supermarchés, fleuristes et restaurants peuvent en bénéficier. Ainsi, peuvent être triés :

- Les déchets alimentaires,
- Tous les autres déchets biodégradables.

Des bacs de 120L et des sacs compostables sont mis à disposition.
Le véhicule de collecte est une benne à ordures ménagères de 19T, utilisée à 10% pour les biodéchets. Le chauffeur de la benne réalise seul cette tournée.

Chapitre 2 : La collecte des ordures ménagères

2.1. Plannings de collecte



	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI
CELLES SUR BELLE	Celles sur Belle (bourg 1ère partie) - La Cigogne - Thorigné (Conzais et le Bouchet) - Vitré bourg et les écarts - Les écarts de Prailles et le bourg		Saint-Médard - Sainte Blandine - Tauché Montigné - L'Olé - Verrines sous Celles (bourg) - Les écarts de Verinnes sous Celles		Mougou - Triou - Thorigné (Laleu) - Mougou (Montaillon) - Thorigné		Celles sur Belle (bourg 2ème partie) - Les écarts de Celles sur Belle - Beaussais - Les écarts de Prailles - Parsaie la Mouline		Fressines - Aignonay et ses écarts - Prailles (Argentière) - Le Douhault	
CC MELLOIS										
Secteur Mellois	Melle (secteur 1)	St Martin les Melle (secteur 1) - St Romans les Melle	Melle (secteur 2) SOVB - Château de Chaillé - Maison de l'automne - Maitairie aux moines - La Roche - St Thibault - Lycée agricole - Résidence St Jacques - Cantine de Rhodia - Chante Grelet	St Léger de la Martinière	Collecte des emballages Melle	Mazières - Saint Génard - Paizay le Tort	St Martin les Melle (secteur 2) Melle gros producteurs Centre ville de Melle	Pouffonds - Chail - Sompt		St Vincent - Maisonnay
Secteur Lezayen	Ste Soline - 1ère partie de Lezay et Chey		Vanzay - Messe - Rom - Vançais		2ème partie de Chey - Chenay - Sepvret		Lezay (bourg) - St Coutant			
Secteur Mothais			La Couarde - Exoudun		Collecte des emballages de la Mothe				La Mothe St Heray	
VAL DE BOUTONNE	Les Fosses - Périgné - Secondigné sur Belle - Séigné (La Loge) - Vernoux sur Boutonne		Brioux sur Boutonne (Le bourg, La Mine d'Or, Avenue de la gare, Vezançais, la Fuie) - Chérigné - Luché sur Brioux - Lusseray - Vernoux sur Boutonne (Pautrot et Vernoux)		Availles sur Chizé - Brieuil sur Chizé - Chizé - Ensigné - Le Vert - Secondigné sur Belle (Sart, La Garde, Lurgères, Gratteloup) - Villefollet - Villiers en Bois - Villiers sur Chizé		Asnières en Poitou - Brioux sur Boutonne (Le Ponthioux, La Cantine, Le Pont de Vaux, La Moulinade, Le Buisson Cadet, Virollet) - Ensigné (Village, Le Puy de Bouin, Ensouan) - Vernoux sur Boutonne (Courteilles, L'Abbaye, Asnier, La Salle, Le Moulin Neuf, La Chagnée) - Villefollet (Le Village) - Paizay le Chapt			
CŒUR DU POITOU	La Bataille (La Tuilerie, La Varenne) - Chef Boutonne (Les Vaux, Lussais, centre secteur est) - Fontenille St Martin d'Entraigue, Limoges (La Montée Rouge, La Montée blanche, La Montée bleue, Theil, Ste Heraye) - Montalembert - Sauzé Vaussais (entre ouest, autre secteur) - Tillou		Les Alleuds (autres secteurs) - Caunay - La Chapelle Pouilloux (Chez Cothureau, le Jarriget) - Chef Boutonne (Maboué, centre secteur ouest) - Clussais la Pommeraié (autres secteurs) - Gourmay Loizé - Limalonges (Chez Colin, Les Jarriges) - Mairé Levescault (secteur centre bourg à l'est de la D15) - Pers - Sauzé Vaussais (Les Jarriges, Chatelet, Chez Colin, centre secteur est)				Ardilleux (Séigné) - Aubigné - La Bataille (autres secteurs) - Chef Boutonne (centre secteur est) - Clussais la Pommeraié (La Preslé), Couture d'Argenson - Crézières - Limalonges (autres secteurs) - Loubigné - Mairé Levescault (Le Four à Chaux, Les Brousses, Chez Brillac, Chez Février) - Pilibou - Sauzé-Vaussais (autres secteurs) - Villemain		Les Alleuds (La Croussardière) - Ardilleux (autres secteurs) - Bouin - La Chapelle Pouilloux (autres secteurs) - Chef Boutonne (centre secteur ouest) - Clussais la Pommeraié (La Blussière, La Loubatière, La Petite Coudré, La Brunette) - Hanc (Le Breuil Coiffaud, autres secteurs) - Lorigné - Loubillé - Mairé Levescault (autres secteurs) - Melleran - Pioussay (La Jarge Courtanne, autres secteurs) - Sauzé Vaussais (centre secteur est)	
					Cartons		Emballages			

Les équipes de collecte exécutent leurs tournées selon les horaires suivants :

- ex CC Cœur du Poitou : en 2 x 8h25 de 5h30 à 20h45.
- ex CC Val de Boutonne : de 5h à 14h.
- ex CC Celles sur Belle : de 5h30 à 13h.
- ex CC Mellois : de 5h à maximum 13h45. Seuls les écarts en campagne de Melle sont collectés en journée l'hiver, de 13h à 17h30.

Après collecte, les ordures ménagères sont transportées au quai de transfert de Loubeau à Saint Martin Les Melle. Exploitée par le SMITED, cette installation permet le transit des déchets avant transport vers le centre de traitement.

2.2 Usagers desservis

La communauté de communes Mellois en Poitou collecte les déchets ménagers des particuliers et des professionnels sans limitation de volume.

2.3 Moyens de collecte

Les contenants d'ordures ménagères ne sont pas tous identiques en fonction des secteurs :

- ex CC Cœur du Poitou : Bacs de regroupement, propriété de la communauté de communes
- ex CC Celles sur Belle : collecte en sacs
- ex CC Val de Boutonne : collecte en bacs individuels, propriété de chaque particulier, mis en vente par la communauté de communes. Les bacs doivent être regroupés par les particuliers sur des points définis.
- ex CC Mellois : collecte en sacs ou en bacs collectifs.

Chapitre 3 : Les collectes séparatives

3.1 La collecte sélective

3.1.1 LE PORTE A PORTE

La collecte sélective des emballages recyclables (plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, emballages métalliques) en porte-à-porte concerne les communes de Melle et de La Mothe Saint Héray. C'est le personnel de la communauté de communes Mellois en Poitou qui se charge de cette collecte qui a lieu une fois par semaine, le mercredi matin. La partie urbaine de Melle est équipée de cagettes jaunes et les écarts de la commune sont pourvus de bacs collectifs à couvercles jaunes.

Sur La Mothe Saint Héray se sont des bacs collectifs ou individuels qui sont utilisés. C'est le SMC qui avait mis en place ce dispositif et la communauté de communes Mellois en Poitou l'a maintenu, lorsqu'elle a repris la compétence.

Les emballages recyclables sont ensuite directement transportés jusqu'au centre de tri.

3.1.2 LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET LES LOCALISATIONS

On compte 225 points tri sur l'ensemble du territoire, selon la répartition suivante :

- 294 colonnes d'emballages
- 248 colonnes de verre
- 233 colonnes de papier

La collecte s'effectue de 7h30 à 17h15 sur les 5 jours de la semaine.

3.2 La collecte des biodéchets

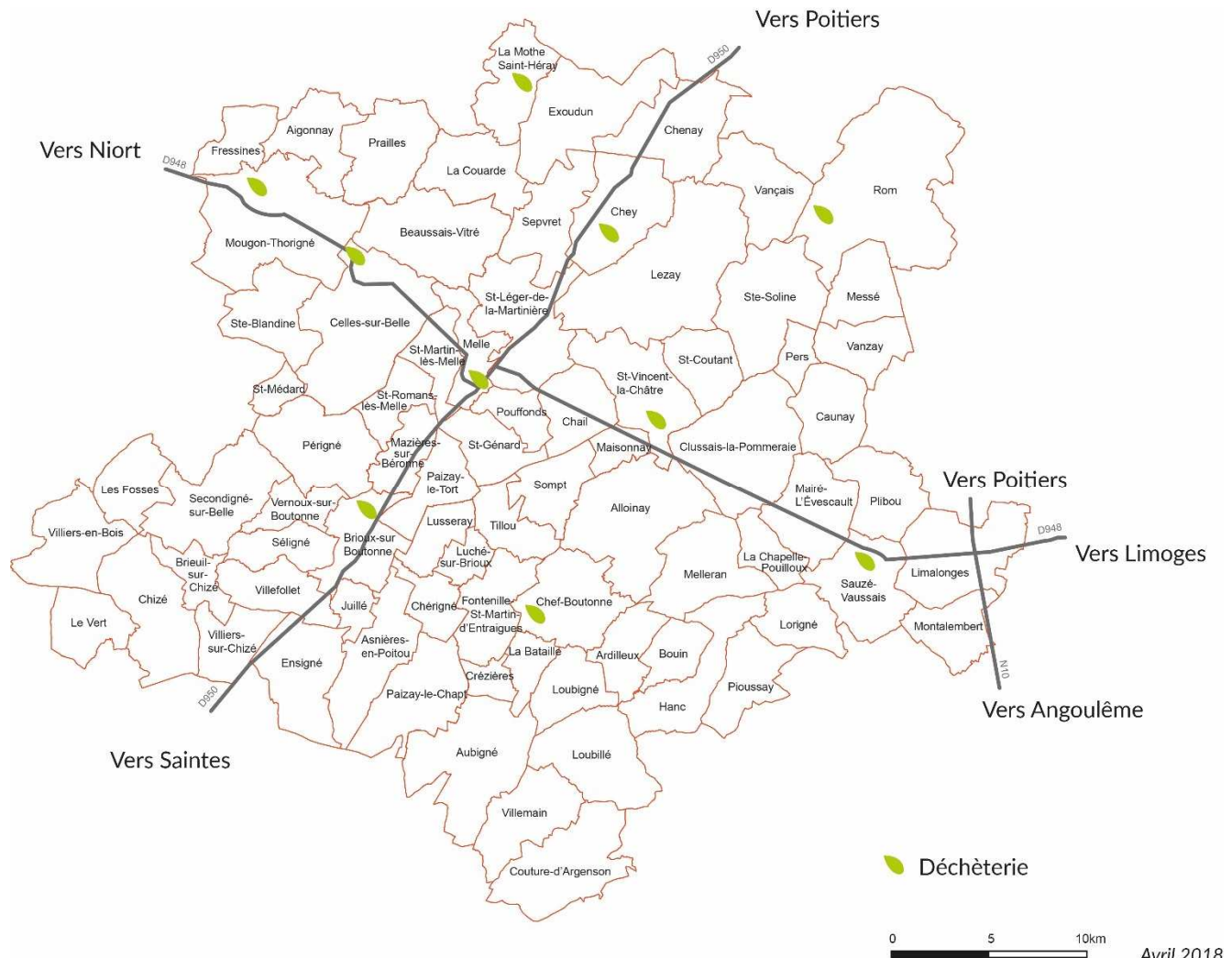
Cette collecte réalisée sur le territoire de l'ex Communauté de communes de Cœur du Poitou est réalisée le mercredi de 13h30 à 17h00.

La tournée comprend 11 établissements de Chef-Boutonne, 1 école de Melleran, 6 établissements de Sauzé Vaussais, 1 école de Mairé et 2 établissements de Limalonges.

Les biodéchets sont vidés sur la plateforme de déchets verts de Chef-Boutonne.

Chapitre 4 : Les déchèteries

La communauté de communes Mellois en Poitou compte 10 déchèteries.



- Déchèterie de Chey – Lieu-dit les Gruettes, 79120 Chey
- Déchèterie de Melle – Bois des Garennes, 79500 Melle
- Déchèterie de La Mothe St Heray – Route d'Exoudun, 79800 La Mothe St Heray
- Déchèterie de Rom – Lieu-dit les champs prieurs, 79120 Rom
- Déchèterie de St Vincent la Châtre – Châtenet, 79500 St Vincent la Châtre
- Déchèterie de Celles sur Belle – Lieu-dit les Ombrails, 79370 Celles sur Belle
- Déchèterie de Mougou – Route de Fressines, 79370 Mougou
- Déchèterie de Brioux sur Boutonne – ZA Lieu-dit La Mine d'Or, 79170 Brioux sur Boutonne
- Déchèterie de Chef Boutonne – Lieu-dit Pechiot, 79110 Chef Boutonne
- Déchèterie de Sauzé Vaussais – Route de Civray, 79190 Sauzé Vaussais

4.1 . Horaires

	PERIODE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
CHEY	ANNUEL	9H-12H	14H-17H	14H-17H	9H-12H	9H-12H	14H-17H
MELLE	Du 01/04 au 31/10	9H-11H 14H30-18H30	14H30-18H30	14H30-18H30	14H30-18H30	14H30-18H30	10H-12H 14H-17H
	Du 01/11 au 31/03	9H-11H 14H30-17H30	14H30-17H30	14H30-17H30	14H30-17H30	14H30-17H30	10H-12H 14H-17H
LA MOTHE ST HERAY	ANNUEL	9H-12H 14H-18H			9H-12H	14H-18H	9H-12H 14H-18H
ROM	ANNUEL	14H-17H		9H-12H	14H-17H	14H-17H	9H-12H
ST VINCENT LA CHATRE	Du 01/04 au 31/10	16-18H		16-18H			9H-12H
	Du 01/11 au 31/03	15H-17H		15H-17H			
CELLES SUR BELLE	Du 01/04 au 30/09	9H15-12H	9H15-12H 14H-18H30		9H15-12H 14H-18H30	14H-18H30	9H15-12H 14H-18H30
	Du 01/10 au 31/03		9H15-12H 14H-17H30		9H15-12H 14H-17H30	14H-17H30	9H15-12H 14H-17H30
MOUGON	Du 01/04 au 30/09	14H-18H30	9H15-12H	9H15-12H 14H-18H30		9H15-12H 14H-18H30	9H15-12H 14H-18H30
	Du 01/10 au 31/03	14H-17H30		9H15-12H 14H-17H30		9H15-12H 14H-17H30	9H15-12H 14H-17H30
BRIOUX SUR BOUTONNE	Du 01/04 au 31/10	9H30-12H	9H30-12H	9H30-12H	9H30-12H	9H30-12H	9H30-12H
	A la date du changement d'heure	14H-18H30	14H-18H30	14H-18H30	14H-18H30	14H-18H30	14H-18H30
	Du 01/11 au 31/03	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H
CHEF BOUTONNE	Du 01/04 au 30/09	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H
	Du 01/10 au 31/03	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30
SAUZE VAUSSAIS	Du 01/04 au 30/09	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H30	9H-12H 14H-18H
	Du 01/10 au 31/03	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30	9H-12H 14H-17H30
PLATEFORME DECHETS VERTS-LEZAY	Du 01/04 au 30/09	15H - 18H		15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	10H - 12H 14H - 17 H
	Du 01/10 au 31/03	15H - 17H		15H - 17H	15H - 17H	15H - 17H	10H - 12H 14H - 17 H

4.2. Conditions d'accès

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les habitants de la communauté de communes ont accès à toutes les déchèteries du territoire.

Cependant, l'harmonisation des pratiques n'ayant pas été mise en place lors de cette première année de fusion, les conditions d'accès de chaque ancien territoire sont restées d'actualité.

Chaque site bénéficie d'un règlement intérieur que les usagers sont dans l'obligation de respecter lors de leurs visites. Ces derniers ont vocation à être harmonisés à l'échelle du nouveau territoire en 2019 afin d'avoir un socle commun.

- **secteur Mellois :**

L'accès aux sites étant exclusivement autorisé aux habitants du territoire (professionnels et particuliers), les utilisateurs de la déchèterie doivent être identifiés par un macaron à apposer sur le pare brise de leur voiture.

Ces macarons sont à retirer soit à la mairie du lieu de résidence, soit au site de Beausoleil sur Melle, après présentation d'un justificatif de domicile.

Les professionnels font l'objet d'une facturation de certains de leurs apports et doivent donc être inscrits au préalable auprès de la collectivité.

Les tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits. Les apports sont limités à 3m3/jour / matériaux.

- **secteur Cellois**

Les sites de Mougou et Celles sur Belle sont régis par un règlement intérieur commun, limitant l'accès aux seuls habitants résidant sur le canton de Celles-sur-Belle, aux artisans (hors bâtiment, bois-ameublement catégories répertoriées sous la dénomination établie par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat), aux commerçants, collectivités et autres soumis à la redevance de collecte et de traitement des ordures ménagères.

La plateforme de déchets verts qui était située sur le terrain d'un agriculteur à Thorigné a été fermée suite à sa demande. Afin de subvenir à la demande, une nouvelle plateforme de stockage a été créée sur un terrain jouxtant la déchèterie de Mougou. Seuls les particuliers y ont accès et seulement pendant les heures d'ouvertures de la déchèterie.

- **secteur Cœur du Poitou**

Le dépôt de matériaux est gratuit pour les particuliers et soumis à redevance au m3 pour les professionnels.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3.5 Tonnes

- **secteur Val de Boutonne**

Les particuliers et professionnels doivent être détenteurs d'une carte d'accès délivrée par la communauté de communes pour accéder à la déchèterie.

L'accès à la déchèterie est strictement réservé aux véhicules de moins de 1,90 m de hauteur et de moins de 3,5 tonnes.

Les déchets verts et gravats des professionnels ne sont pas acceptés sur le site.

4.3. Filières de valorisation des déchets par déchèteries

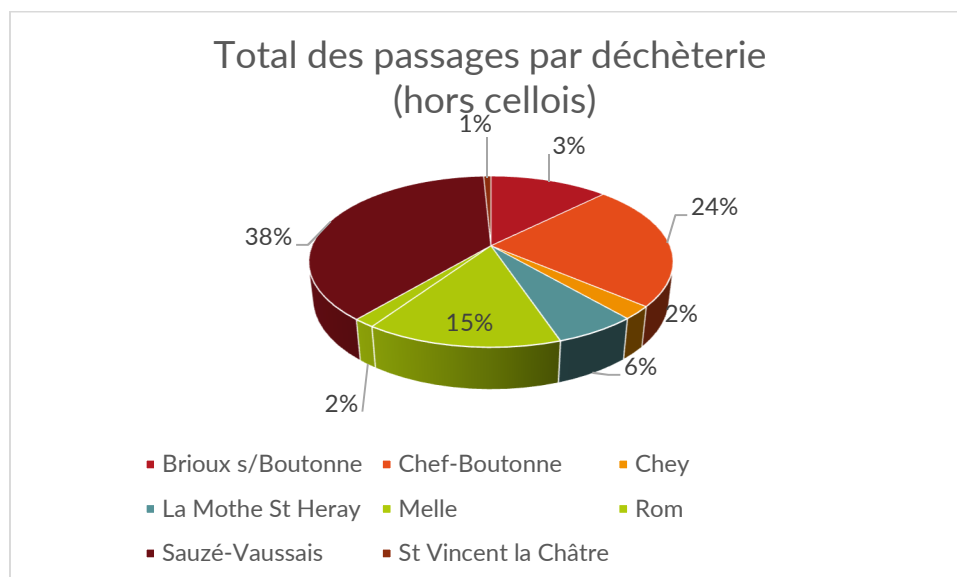
	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef Boutonne	Chey	Melle	La Mothe Saint Héray	Mougon	Rom	Sauzé Vaussais	St Vincent la Châtre
Batteries	X	X	X		X	X	X		X	
Bois	X	X	X		X	X	X		X	
Capsules Nespresso	X	X	X		X	X	X		X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartouches d'encre	X	X	X		X	X	X		X	
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	X	X	X		X	X	X		X	
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D3E (Déchets électriques et électroniques)	X	X	X		X	X	X		X	
Encombrants	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferraille	X	X	X		X	X	X		X	
Filtre à huile	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles alimentaires	X	X	X		X	X	X		X	
Huiles minérales	X	X	X		X	X	X		X	
Inertes	X	X	X		X	X	X		X	
Lampes - néons	X	X	X		X	X	X		X	
Piles	X	X	X		X	X	X		X	
Plaques de plâtre			X						X	
Plastiques durs	X	X	X				X		X	
Plastiques souples	X		X						X	
Pneus	X		X						X	
Polystyrène	X	X	X		X		X		X	
Radiographies médicales	X	X	X		X	X	X		X	
Textiles	X	X	X		X		X		X	

4.4. Fréquentations

Déchèteries	Total des passages particuliers	Total des passages professionnels	Total des passages administration	Total des passages par déchèterie
Brioux s/Boutonne	18 164	1 844		20 008
Celles s/ Belle	/			0
Chef-Boutonne	37 222	221	331	37 774
Chey	3 880			3 880
La Mothe St Heray	9 835			9 835
Melle	23 394			23 394
Mougon	/			0
Rom	2 603			2 603
Sauzé-Vaussais	59 466	676	636	60 778
St Vincent la Châtre	1 236			1 236
Total des passages par type d'utilisateur	155 800	2 741	967	159 508

Concernant les déchèteries de Mougon et Celle sur Belle, aucun comptage de la fréquentation n'est effectué.

Sur les déchèteries de l'ex Mellois, il n'y a pas eu de comptage spécifique concernant les passages des professionnels. Cependant, il est intéressant de noter que 252 dépôts ont été facturés auprès des professionnels sur ces déchèteries.



La fréquentation importante de Chef Boutonne et Sauzé Vaussais est liée aux larges plages d'ouverture au public (entre 39h et 44h par semaine).

On peut noter que les déchèteries font l'objet de comptage manuel (sauf pour Brioux sur Boutonne) des gardiens, ce qui est potentiellement source d'erreur.

Chapitre 5 : Les encombrants

Deux collectes d'encombrants en porte à porte sont organisées dans l'année (mars et octobre) sur les territoires des ex Communauté de communes du Mellois et Val de Boutonne.

Les usagers sont invités à s'inscrire au préalable auprès du Pôle Environnement en détaillant les déchets qui seront à collecter à leur domicile.

Les déchets acceptés sont ceux qui ne logent pas dans une voiture ou difficilement. Il est précisé qu'un gros volume de petits objets ne rentre pas dans ce cadre.

Chaque commune est collectée un jour précis et les personnes inscrites doivent déposer leurs déchets devant chez elles la veille ou le matin avant 8h.

Comme plusieurs communes sont collectées sur une journée, il n'y a pas d'heure de rendez-vous.

Les agents ont la liste des déchets à récupérer avant de se rendre chez la personne inscrite afin d'adapter le véhicule si besoin.

Des communiqués d'information sont envoyés dans les mairies au plus tard 1 mois avant la collecte afin d'être diffusés auprès des habitants. Un relai presse est également réalisé.

Les encombrants collectés sont ensuite déposés en déchèterie dans les filières adaptées.

ENCOMBRANTS ANNEE 2018

COMMUNES	MARS	OCTOBRE
MELLE	4	5
ST VINCENT LA CHATRE		
ST LERGER DE LA MARTINIÈRE		5
MAISONNAY		
CHAIL	2	3
SOMPT		5
POUFFONDS		3
ST GENARD		2
PAIZAY LE TORT	4	6
MAZIERES SUR BERONNE		2
ST ROMANS LES MELLE	8	11
ST MARTIN LES MELLE		3
TOTAL	18	45
EXOUDUN	5	2
LA COUARDE	3	2
LA MOTHE ST HERAY		3
TOTAL	8	7
LEZAY	2	9
ST COUTANT		2
SEPVRET	1	3
CHEY	2	2
CHENAY		1
VANCAIS		1
STE SOLINE	1	9
ROM	5	7
MESSE	2	2
VANZAY	3	2
TOTAL	16	38

ENCOMBRANTS ANNEE 2018

COMMUNES	MARS	OCTOBRE
JUILLE		
ASNIERES EN POITOU		1
PAIZAY LE CHAT		
CHERIGNE	3	
LUCHE SUR BRIOUX		
LUSSERAY	1	2
VILLIERS EN BOIS	6	
LE VERT	1	2
CHIZE		15
AVAILLES SUR CHIZE		4
LES FOSSES	3	2
SECONDIGNE SUR BELLE	2	1
BRIEUL SUR CHIZE	3	2
VILLERS SUR CHIZE	1	2
ENSIGNE		
PERIGNE	4	1
VERNOUX SUR BOUTONNE		
VILLEFOLET	1	
BRIOUX SUR BOUTONNE		2
SELIGNE		1
	25	35
	67	125
TOTAUX		192

Chapitre 6 : Les ISDI

La communauté de communes compte 10 décharges sur son territoire : Hanc, Clussais la Pommeraie, St Martin les Melle, Sompt, Tillou, Villemain, St Vincent la Châtre, Paizay le tort, Maisonnay et Chef-Boutonne.

Les ISDI de Hanc et Clussais la pommeraie ont fait l'état d'un arrêté préfectoral datant du 22 novembre 2017 relatif à l'exploitation des installations.

L'ISDI de Chef-Boutonne va faire l'objet d'une régularisation administrative. Des zones en cultures ont été transformées en zones humides afin de pouvoir compenser l'exploitation de l'ISDI.

Des plantations ont eu lieu sur les ISDI de Hanc et Villemain dans le souci d'une continuité de réhabilitation des sites.

Le site de Clussais la Pommeraie a également fait l'objet de travaux de réhabilitation avec la création d'une pente de 35% afin de rattraper le terrain naturel et de pouvoir continuer à exploiter la décharge.

Chapitre 7 : Prévention des déchets

La communauté de communes est engagée dans un Contrat d'Objectifs d'Economie Circulaire aux côtés du SMITED.

Les objectifs identifiés sont :

- Baisser de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2020 (année de référence 2015).
- Maintenir le taux de valorisation globale à 49,5%.
- Engager au moins 5 entreprises dans une démarche d'éco-conception, ou d'économie de la fonctionnalité, ou d'écologie industrielle et territoriale ou d'achats responsables.

Dans ce cadre, différentes thématiques sont développées, dont en voici le bilan pour l'année 2018.

7.1. Gouvernance et coordination

Afin d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du programme, de définir les objectifs à atteindre et d'analyser les indicateurs, un comité de pilotage a été mis en place en 2018.

Il est composé de conseillers communautaires, de techniciens, de représentants d'associations, des chambres consulaires ainsi que de l'ADEME et se réunit deux fois par an.

La communauté de communes a également recruté un animateur du CODEC / PLPDMA afin de coordonner les différentes actions mises en place.

7.2. Gaspillage alimentaire

- Deux ateliers réalisés avec l'épicerie sociale du Mellois pour 6 bénéficiaires sensibilisés par atelier.
- Accompagnement d'un collègue et d'un lycée dans la réduction du gaspillage alimentaire.

7.3. Déchets verts

Trois broyeur sont proposés à la location pour l'ensemble de la population de la communauté de communes du Mellois en Poitou :

- ✓ Un gros modèle thermique pour des branches de 14 cm de diamètre maximum. Ce modèle est sur remorque et peut être transporté par un véhicule possédant un attelage.
- ✓ Deux petits modèles électriques pour des branches de 5 cm de diamètre maximum. Afin de permettre au plus grand nombre de l'utiliser, c'est un modèle léger et démontable qui a été choisi afin de le faire loger dans un coffre de voiture.

Ce service est proposé uniquement aux particuliers du territoire. Un dossier administratif établi pour une durée d'un an doit être réalisé au préalable avec la signature d'un contrat de location et divers justificatifs.

Les tarifs sont les suivants :

	Tarif	Caution
Broyeur thermique	50 €/ jour	500 euros
Broyeur électrique	10 €/jour	100 euros

En 2018, le broyeur thermique a été loué 19 jours (le broyeur est tombé en panne plusieurs fois) et l'électrique 17 jours.

En 2018, un groupe de travail sur la gestion différenciée des espaces verts de la communauté de communes a également été créé dans le but de définir les actions 2019.

7.4. Compostage

Des composteurs sont en vente sur le territoire de la communauté de communes Mellois en Poitou

Selon le modèle, les prix sont les suivants :

- Plastique 600 litres : 14 €
- Plastique 1000 litres : 20 €

En 2018, nous avons vendu 43 composteurs de 600 litres et 48 composteurs de 1000 litres. Les composteurs peuvent être livrés à domicile et installés par l'agent de proximité.

7.5. Réemploi / réutilisation

- Création d'un groupe de travail, comprenant certaines associations du territoire, afin d'identifier les actions à mettre en place en 2019.
- Valorisation des cafés réparations créés par la BETA PI.

7.6. Eco-exemplarité

- 4 établissements scolaires engagés dans la démarche de la charte d'engagement visant à accompagner les structures dans la baisse de leurs déchets et sensibiliser tous les acteurs.
- Animations sur le tri sélectif en structures : six en milieu scolaire, deux en centre de loisirs et une en EHPAD.
- Trois agents de la collectivité formés au zéro phytosanitaire.

7.7. Consommation responsable

- Distribution de 1 600 autocollants STOP PUB aux communes du territoire pour mise à disposition des habitants.
- Dispositif « Mangeons Mellois » pour les restaurations scolaires volontaires.

7.8. Collecte

Concernant la collecte des déchets, une étude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets ménagers, intégrant l'étude de la mise en œuvre d'une tarification, a débuté en janvier 2018.

L'étude doit ainsi permettre à la collectivité de définir un plan d'actions global, qui débutera en 2019, pour harmoniser, optimiser et moderniser le service collecte des déchets sur son territoire.

7.9. Recyclage matière

Communication sur l'extension des consignes de tri :

- 1 Conférence de presse.
- 287 guides du tri distribués en porte à porte par l'agent de proximité.
- 20 000 guides du tri distribués à tous les ménages en boîte aux lettres.
- 240 personnes sensibilisées (animations comprises).

8. Observation / évaluation

- Réalisation de Compta Coût.
- Mise en place d'indicateurs de suivi d'évolution des tonnages.
- Réalisation de la déclaration de l'observatoire régional des déchets.
- Audit sécurité et réglementation des déchèteries.

Les objectifs pour 2019 sont d'intensifier les actions du CODEC mais également de réaliser les démarches de mise en place du PLPDMA de la collectivité.

Chapitre 8 : Les déchets non-ménagers

8.1 Redevance spéciale

Seul le territoire de l'ex-communauté de communes Cœur du Poitou a mis en place la Redevance Spéciale.

La structure tarifaire de cette RS est établie en fonction du volume du (des) bac(s) présenté(s) à la collecte et leur fréquence de collecte. Les bacs mis à disposition par la collectivité sont proposés en différents volumes, suivant la production des déchets. Ils sont facturés sur leurs contenances nominales.

La redevance couvre l'ensemble des frais de collecte et de traitement des déchets, la mise à disposition de bacs ainsi que les frais de gestion du service.

Pour les personnes assujetties à la TEOM, la RS n'est applicable qu'à partir de 1320 litres hebdomadaires. Dans le cas des entreprises ou collectivités exonérées, elle est applicable dès le premier litre collecté.

Le mode de calcul de la RS est établi comme suit :

RS = (Nombre de litres mis à disposition x fréquence de collecte hebdomadaire)
x Prix au litre - montant de la TEOM (sur justificatif fiscal)*

TARIF 2018 de la RS : 0,76€ le litre

8.2 Collecte des cartons de commerçants

La collecte de cartons des commerçants a lieu le mercredi matin sur Melle et le vendredi toute la journée sur La Mothe St Héray, Lezay et Melle.

Chapitre 9 : L'emploi

La direction de l'environnement compte une soixantaine d'agents au total.

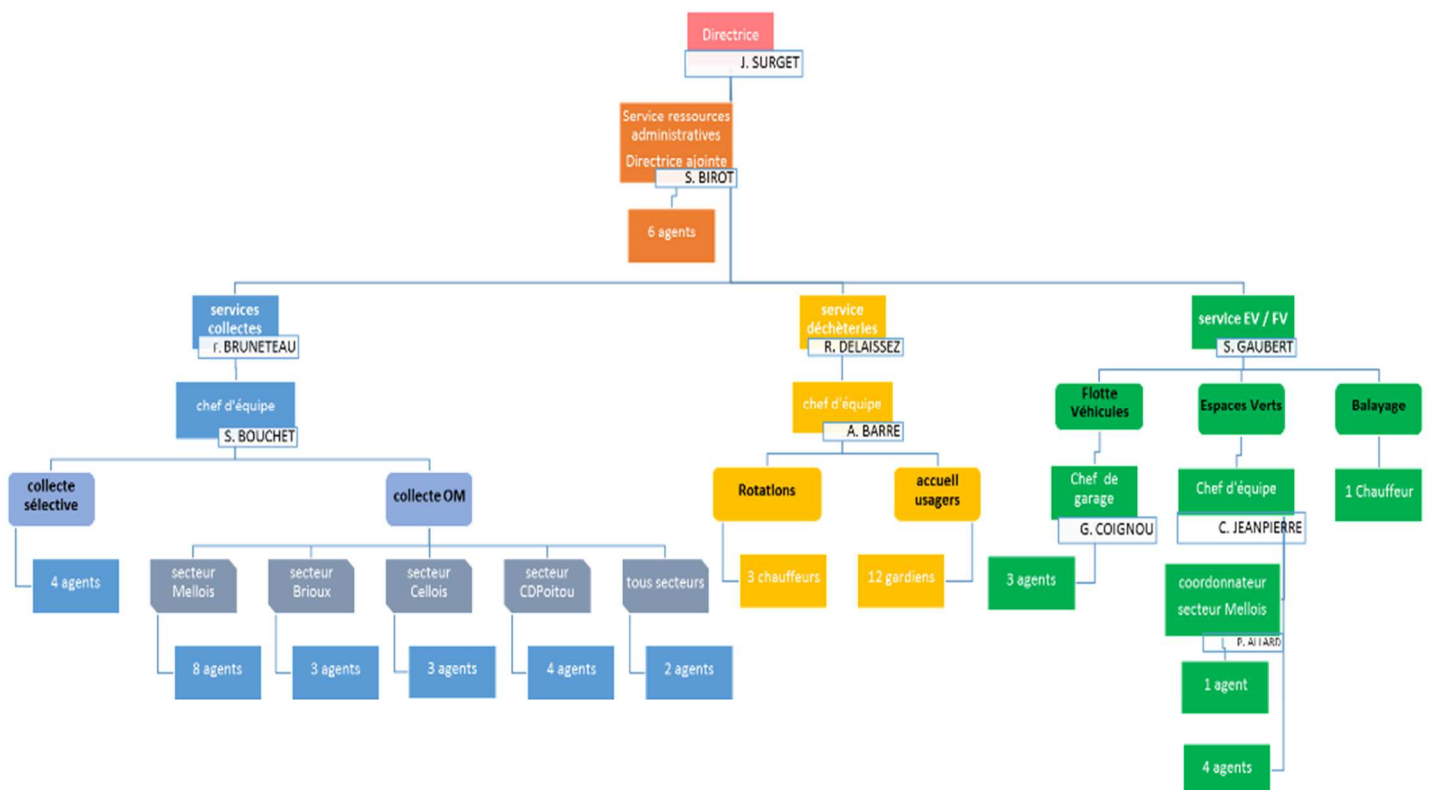
Concernant la gestion des déchets, ce sont les services collectes, déchèteries et ressources administratives qui sont mobilisés.

En 2017, du fait de la fusion et l'organisation historique propre à chaque ancien service, beaucoup d'agents étaient polyvalents.

L'année 2018 a permis d'affiner l'organigramme en déployant des chefs d'équipe par service et en affectant des agents de façon plus ciblée sur des missions.

En 2018, pour la gestion des déchets, on comptait :

- 1 directrice
- 7 agents dans le service administratif
- 17 agents sur le service déchèteries
- 27 agents sur le service collectes



PARTIE B : LES TONNAGES

Chapitre 1 : Les ordures ménagères

Tonnages Ordures Ménagères				
	2017	2018	Evolution 2017/2018	Performance par kg/hab.
OM Brioux	1 312.424	1 271.19	- 3.14 %	187.46
OM Celles	1 987.268	1 930.44	- 2.86 %	162.44
OM Lezay	1 159.848	1 147.36	- 1.08 %	192.57
OM Melle	2 491.992	2 431.94	- 2,41%	197.85
OM Cœur de Poitou	2 055.368	2 046.65	- 0,42 %	177.34
Total	9 006.900	8 827.58	- 1,99 %	182.18

La production d'ordures ménagères a globalement diminué de 1,99%.

Cette évolution à la baisse peut être attribuée à la prévention et à la communication auprès des habitants qui ont été remises en œuvre en 2018 avec notamment la sensibilisation en porte à porte sur Brioux qui connaît une nette baisse de sa production.

La performance globale est de 182,18 kg d'ordures ménagères résiduelles collectées par habitant en 2018.

Chapitre 2 : Les collectes séparatives

2-1 Tonnages de collecte sélective

Le territoire bénéficie de l'extension des consignes de tri depuis septembre 2016 et les usagers ont bien intégré les nouvelles consignes.

CC MELLOIS EN POITOU			EVOLUTION 2017/2018		2018
	2017	2018	Tonnages	%	Performance kg/hab
Emballages	930,980	1 006,610	75,630	8,12%	20,77
Papier	1 148,270	998,570	-149,700	-13,04%	20,61
Verre	1 804,470	1 919,660	115,190	6,38%	39,62
	3 883,720	3 924,840	41,120	1,06%	81,00

On peut constater une évolution à la hausse des tonnages d'emballages et de verre. Les apports de papiers sont eux à la baisse.

Sur le flux total des emballages collectés, le porte en porte représente environ 12 % soit 117 tonnes.

Le taux de refus dû aux erreurs de tri dans les emballages s'élève à 17 % en 2018.

Afin de mieux cibler les priorités en matière de communication de proximité, des chiffres plus détaillés par secteur géographique sont disponibles ci-dessous.

Tonnages Collecte Sélective	2017	2018	Evolution 2017/2018	Performance par kg/hab.
Ex CC Cœur du Poitou				
- Emballages	286.750	314.580	9.71 %	27.26
- Papier	322.030	310.112	- 3.70 %	26.87
- Verre	489.250	508.245	3.88 %	44.04
Ex CC Val de Boutonne				
- Emballages	113.786	115.835	1.80 %	17.08
- Papier	189.600	144.362	- 23.86 %	21.29
- Verre	234.980	259.170	10.29 %	38.22
Ex CC Celles sur Belle				
- Emballages	190.744	218.425	14.51 %	18.38
- Papier	248.830	206.941	- 16.83 %	17.41
- Verre	410.570	426.715	3.93 %	35.91
Ex CC Mellois				
- Emballages	339.700	357.770	5.32 %	19.60
- Papier	387.810	337.155	- 13.06 %	18.47
- Verre	669.670	725.530	8.34 %	39.76
TOTAL	3 883.720	3 924.840	1.06 %	81.00
OMA	12 890.620	12 752.420	- 1.07 %	263.18

2-2 Tonnages de collecte des biodéchets

En 2018, il a été collecté 37,08 tonnes de biodéchets soit une moyenne de 713 kg par semaine.

Chapitre 3 : Les déchèteries

3-1 Les tonnages par déchèterie et par matériaux

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Brioux s/ Boutonne	1 360,56	3 699,04	171,88%
Batteries	0,72	-	-100,00%
Bois B	197,25	237,10	20,20%
Bois Souche	-	11,86	
Carton	27,40	62,52	128,18%
Cartouches Imprimante		0,05	
D3E	73,20	83,50	14,07%
DMS	6,26	9,11	45,53%
DMS Emballages Souillés	1,56	6,85	339,10%
Ferraille	120,86	123,50	2,18%
Filtres à huiles	0,50	0,15	-70,00%
Gravats	251,20	2 526,90	905,93%
Huile minérale	2,79	2,70	-3,23%
Huile végétale		0,20	
Piles	1,05	0,51	-51,43%
Plastiques Durs	13,62	-	-100,00%
Pneus	-	9,98	
PSE : Polystyrène	0,67	1,07	59,70%
Tout Venant	300,48	350,79	16,74%
Végétaux	363,00	272,25	-25,00%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Celles s/ Belle	1 744,03	1 542,35	-11,56%
Batteries	6,76	4,31	-36,24%
Bois A	4,52		-100,00%
Bois B	188,24	227,84	21,04%
Cartouches d'imprimantes	0,08	0,08	-2,50%
Carton	43,12	46,02	6,73%
D3E	65,18	73,27	12,41%
DMS	8,54	9,58	12,18%
DMS Emballages Souillés	6,12	4,07	-33,50%
Ferraille	90,04	101,48	12,71%
Filtres à huiles	0,35	0,28	-20,00%
Gravats	496,26	487,38	-1,79%
Huile minérale	2,97	1,98	-33,33%
Huile végétale		0,20	
Lampes et tubes fluorescent		0,29	
Piles		0,30	
Plastiques Durs	20,98	1,08	-94,85%
PSE : Polystyrène	3,17	3,35	5,68%
Tout Venant	268,42	289,34	7,79%
Végétaux	539,28	291,50	-45,95%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Chef-Boutonne	2 190,61	2 246,66	2,56%
Batteries	2,37	1,50	-36,71%
Bois Souche	-	19,18	
Bois B	274,26	284,30	3,66%
Cartouches d'imprimantes	0,16	0,11	-32,50%
Carton	74,64	64,84	-13,13%
D3E	82,51	80,52	-2,41%
DASRI	0,19	0,22	15,79%
DMS	5,90	10,02	69,83%
DMS Emballages Souillés	3,99	5,23	31,08%
Ferraille	131,78	124,26	-5,71%
Filtres à huiles	0,57		-100,00%
Gravats	658,40	574,50	-12,74%
Huile minérale	3,78	2,66	-29,63%
Lampes et tubes fluorescent	0,17	0,40	135,29%
Piles	0,98	0,53	-45,92%
Plaques de Plâtre	69,44	39,72	-42,80%
Plastiques Durs	13,76		-100,00%
Pneus	3,34	6,82	104,19%
PSE : Polystyrène	-	1,07	
Textile	13,61	10,79	-20,72%
Tout Venant	190,76	307,88	61,40%
Végétaux	660,00	712,11	7,90%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Chey	229,71	394,49	71,73%
Bois B	62,92	67,56	7,37%
Carton	11,82	13,42	13,54%
Ferraille	2,44		-100,00%
Huile minérale		0,99	
Tout Venant	152,53	135,98	-10,85%
Végétaux		176,54	

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
La Mothe St Heray	426,31	536,68	25,89%
Bois A	19,48	13,90	-28,64%
Bois B	73,50	98,48	33,99%
Cartouches d'imprimantes	0,02	0,05	155,00%
Carton	17,20	16,64	-3,26%
D3E	27,78	34,62	24,62%
DMS	4,97	4,17	-16,10%
DMS Emballages Souillés	3,50	2,76	-21,14%
Ferraille	50,94	62,34	22,38%
Filtres à huiles	0,55	0,71	29,09%
Gravats	116,40	150,40	29,21%

Huile minérale	1,26	0,63	-50,00%
Piles	0,29		-100,00%
Tout Venant	110,42	136,24	23,38%
Végétaux		15,74	

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Melle	2 961,89	3 089,75	4,32%
Batteries	1,64	0,40	-75,61%
Bois A	17,22	22,48	30,55%
Bois B	264,32	284,22	7,53%
Bois Souche	167,74	36,50	-78,24%
Cartouches d'imprimantes	0,09	0,07	-18,89%
Carton	118,06	165,22	39,95%
D3E	115,13	132,07	14,71%
DMS	15,26	21,35	39,91%
DMS Emballages Souillés	10,46	11,83	13,10%
Ferraille	202,70	201,80	-0,44%
Filtres à huiles	1,09	0,39	-64,22%
Gravats	516,80	522,00	1,01%
Huile minérale	4,77	3,42	-28,30%
Lampes et tubes fluorescent	0,30	0,41	36,67%
Mobilier	126,88	140,90	11,05%
Piles	0,55	1,05	90,91%
Pneus		8,52	
PSE : Polystyrène	1,89	2,46	30,16%
Radiographie	0,13		
Tout Venant	472,86	478,66	1,23%
Végétaux	924,00	1 056,00	14,29%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Mougon	1 858,68	1 918,25	3,20%
Batteries		2,55	
Bois A	4,16		-100,00%
Bois B	203,30	228,44	12,37%
Cartouches d'imprimantes	0,06	0,03	-56,67%
Carton	46,90	49,18	4,86%
D3E	61,79	61,72	-0,11%
DMS	7,79	10,45	34,15%
DMS Emballages Souillés	1,40	1,10	-21,43%
Ferraille	103,38	98,02	-5,18%
Filtres à huiles	0,71	0,10	-85,92%
Gravats	607,26	575,68	-5,20%
Huile minérale	4,60	1,62	-64,78%
huile végétale		0,20	
Lampes et tubes fluorescent		0,12	
Piles		0,28	

Plastiques Durs	13,86		-100,00%
Tout Venant	253,57	305,76	20,58%
Végétaux	549,90	583,00	6,02%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Rom	128,17	263,44	105,54%
Bois A	2,30		-100,00%
Bois B	29,40	39,86	35,58%
Carton	4,86	6,38	31,28%
Huile minérale		0,90	
Tout Venant	91,61	79,32	-13,42%
Végétaux		136,98	

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Sauzé-Vaussais	3 258,17	3 987,75	22,39%
Bois Souche		4,56	
Bois B	184,06	246,00	33,65%
Cartouches d'imprimantes	0,10	0,07	-32,00%
Carton	75,26	81,38	8,13%
D3E	71,39	66,00	-7,55%
DASRI	0,23	0,15	-34,78%
DMS	5,69	7,68	34,97%
DMS Emballages Souillés	3,97	4,17	5,04%
Ferraille	118,92	155,74	30,96%
Filtres à huiles	0,28	0,34	21,43%
Gravats	899,20	1 756,00	95,28%
Huile minérale	5,04	4,05	-19,64%
Lampes et tubes fluorescents	0,17	0,16	-5,88%
Mobilier	95,08	114,48	20,40%
Piles	1,11	0,57	-48,65%
Plaques de Plâtre	54,85	44,28	-19,27%
Plastiques Durs	14,16		-100,00%
Pneus	2,18	5,12	134,86%
PSE : Polystyrène		1,07	
Textile	7,36	8,85	20,24%
Tout Venant	268,12	373,33	39,24%
Végétaux	1 451,00	1 113,75	-23,24%

Par Déchèterie/Par matériaux	2017	2018	%
Saint Vincent la Chatre	26,26	20,28	-22,77%
Carton	1,66	1,54	-7,23%
Tout Venant	24,60	18,74	-23,82%

 Augmentation des apports

3-1-1 Plateforme de Lezay

En 2018, la plateforme de compostage de Lezay a accueilli 1 348,22 tonnes de végétaux. Sur ce tonnage, 626,16 tonnes sont issues des déchèteries de Chey, Rom et La Mothe et les 722,06 T restantes des apports directs des particuliers sur le site.

De plus, en 2018 a été broyé le vieux stock résiduel de déchets verts, ce qui représente 1247,98 tonnes.

3-2 Analyse des évolutions et des performances

Déchèteries	Brioux sur Boutonne	Celles sur Belle	Chef-Boutonne	Chey	La Mothe St Heray	Melle	Mougon	Rom	Sauzé-Vaussais	St-Vincent la Châtre	Plateforme Lezay	Total 2018	Performance par hab/kg	Total 2017	Evolution en %
Flux															
Tout-venant	351,450	289,340	308,880	135,980	136,240	478,660	305,760	79,320	374,270	18,740		2478,640	51,15	2133,370	16,18%
Ferraille	123,500	101,480	124,260		62,340	202,380	98,020		155,740			867,720	17,91	821,060	5,68%
Cartons	62,520	46,020	64,840	13,420	16,640	164,120	49,180	6,380	81,380	1,540		506,040	10,44	420,920	20,22%
Déchets verts	272,25	291,5	715,11	473,44	15,74	1056	583	136,98	1113,75		722,06	5379,83	111,03	4487,180	19,89%
Bois A					13,900	22,480						36,380	0,75	47,680	-23,70%
Bois B	237,100	227,840	284,300	67,560	98,480	284,220	228,440	39,860	246,000			1713,800	35,37	1477,250	16,01%
Huiles minérales	2,700	1,980	2,660	0,990	0,630	3,420	1,620	0,900	4,050			18,950	0,39	25,210	-24,83%
Huiles végétales	0,200	0,200					0,200					0,600	0,01	0,000	-51,36%
Filtres à huile	0,150	0,280			0,710	0,390	0,100		0,340			1,970	0,04	4,050	-51,36%
D3E	83,500	73,270	80,520		34,620	132,070	61,720		66,000			531,700	10,97	496,980	6,99%
Lampes et néons		0,290	0,400			0,410	0,120		0,160			1,380	0,03	0,640	115,63%
DDS	15,960	13,650	15,250		6,930	33,180	11,550		11,850			108,370	2,24	85,410	26,88%
Piles	0,510	0,300	0,530			1,050	0,280		0,570			3,240	0,07	3,980	-18,59%
Batteries		4,310	1,500			0,400	2,550					8,760	0,18	11,490	-23,76%
Radiographie												0,000	0,00	0,160	-100,00%
Inertes	2526,900	487,380	574,500		150,400	522,000	575,680		1756,000			6592,860	136,06	3545,520	85,95%
Plastiques durs		1,080										1,080	0,02	76,380	-98,59%
Cartouches d'encre	0,050											0,050	0,00	0,510	-90,20%
Pneus	9,980		6,820			8,520			5,120			30,440	0,63	5,520	451,45%
Textiles			10,790						8,850			19,640	0,41	20,970	-6,34%
DASRI			0,220						0,150			0,370	0,01	0,420	-11,90%
Plaques de plâtres			39,720						44,280			84,000	1,73	124,290	-32,42%
Souches d'arbres	11,860		19,180			36,500			4,560			72,100	1,49	167,740	-57,02%
Mobilier						140,900			114,480			255,380	5,27	221,960	15,06%
Polystyrène	1,070	3,350	1,070			2,460			1,070			9,020	0,19	5,330	69,23%
Total 2018	3699,700	1542,270	2250,550	691,390	536,630	3089,160	1918,220	263,440	3988,620	20,280		18722,320	386,38	14184,020	32,00%

Pour les filières les plus importantes, les résultats peuvent être analysés de la façon suivante :

- **Tout-venant** augmentation à hauteur d'environ 16% qui peut s'expliquer par l'arrêt des filières plastiques durs et plastiques souples
- **Déchets Diffus Spécifiques** (+26.88%) pouvant être attribuée à la mise en place de l'Eco-organisme Eco-DDS sur tous les sites et de la communication qu'il y a eu autour de cette nouvelle filière
- **Inertes** : + 85.95% qui correspondent à l'évacuation de stock résiduels des sites de Brioux sur Boutonne et Sauzé-Vaussais vers les ISDI de la collectivité.
- **Pneus** : Il s'agit d'un vieux stock très important enlevé à Melle ainsi que de stocks plus faibles sur l'ensemble des sites du territoire.
- **Bois** : un travail de communication est à accomplir pour augmenter les tonnages de bois A par rapport au bois B

On constate globalement une augmentation positive des flux suivants : ferraille (+5.68%), cartons (+20.22%), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (+6.99%) et Eco-mobilier (+15.06%)

Chapitre 4 : Les Installations de Stockage des Déchets Inertes

Quantités reçues sur les ISDI en 2018 :

ISDI	QUANTITES RECUES (en T)
CLUSSAIS LA POMMERAIE	1 545,73
HANC	2 204,94
MAISONNAY	92,80
PAIZAY LE TORT	2 445,60
St MARTIN LES MELLE	6 442,80
St VINCENT LA CHATRE	-
SOMPT	169,60

Chapitre 5 : Evolution prévisible de l'organisation des services déchets

5-1 Service collectes

Concernant la collecte des déchets, une étude d'harmonisation et d'optimisation du service des déchets ménagers, intégrant également l'harmonisation du mode de financement, a débuté en janvier 2018.

L'étude doit ainsi permettre à la collectivité de définir un plan d'actions global, pour harmoniser, optimiser et moderniser le service collecte des déchets sur son territoire. Ce plan d'actions devra s'inscrire dans le cadre des objectifs de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux et de maîtrise des coûts afin de définir un service et une tarification les plus consolidés possible.

Elle est composée de 4 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux (restitution le 15 mai 2018)
- Phase 2 : Comparatif des modes de financement (restitution juin 2018)
- Phase 3 : Etude des scénarios (restitution avril 2019)
- Phase 4 : Proposition d'un plan d'actions global (restitution juin 2019)

Les objectifs qui ont été définis sont les suivants :

- Sécurité et condition de travail des agents (limiter la pénibilité)
- Améliorer la valorisation matière
- Augmenter les performances de collecte
- Diminuer les quantités de déchets collectées
- Maîtriser les coûts de collecte dans un contexte d'augmentation de la TGAP

La mise en œuvre du nouveau mode de collecte chois par les élus devrait avoir lieu en 2020.

5-2 Service déchèteries

Un audit portant sur la sécurité des déchèteries de la collectivité a été réalisé en 2018 par un bureau d'étude. Il avait pour objectif de cibler les investissements à réaliser pour en améliorer le fonctionnement et répondre aux obligations réglementaires.

Ce dernier a permis de réaliser un échéancier sur 5 ans des travaux à réaliser pour mettre aux normes tous les sites.

Dans ce contexte, l'année 2019 sera également consacrée à l'harmonisation des horaires et règlements intérieurs des 10 équipements.

PARTIE C : Les INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

Chapitre 1 : Le traitement des ordures ménagères

1-1 Le centre de transfert de Loubeau – A Saint Martin les Melle

Les bennes à ordures ménagères collectent les déchets des ménages et vident leur contenu dans les camions de 105 m³ qui les attendent au centre de transfert.

Ces camions semi-remorques réceptionnent ainsi 3 bennes d'ordures ménagères qui sont acheminées vers l'usine de tri mécano biologique.

1-2 Le centre de tri mécano-biologique

Les déchets, une fois réceptionnés, sont passés à travers un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux.

Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposés dans les écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines.

Arrosées et ventilées pendant cette période pour accélérer le processus naturel de décomposition, elles produiront un compost employé par l'agriculture.

Le refus sec est quant à lui broyé pour être préparé en combustible.

1-3 Le centre de stockage de la Loge – A Coulonges-Thouarsais

Le centre de stockage des déchets ultimes de la loge reçoit des déchets ultimes stabilisés.

Chapitre 2 : Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

2-1 Les emballages

Les emballages sont acheminés au centre de transfert de SUEZ à Niort.

C'est au centre de tri de SUEZ Poitiers qu'ils vont être séparés par matières pour le recyclage. Les refus de tri étaient traités sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Poitiers.

Les repreneurs désignés sont :

- Acier : Arcelor Mittal
- Aluminium : Regeal Affimet
- Briques et cartons : Revipac
- Plastique : Valorplast.

2-2 Les emballages en verre

L'ensemble des emballages en verre est livré par les chauffeurs de la communauté de communes chez Saint Gobain Emballages près de Cognac, qui assure son recyclage sans tri préalable.

2-3 Les papiers

SUEZ prend en charge l'ensemble des papiers collectés de la communauté de communes, depuis le 1^{er} octobre 2017, sans tri préalable avec livraison au centre de transfert de SUEZ à Niort.

Chapitre 3 : Le traitement des déchets issus des déchèteries

FLUX	REPRENEURS
	MELLOIS EN POITOU
Ferrailles	Rouvreau
Bois A	Rouvreau
Bois B	Rouvreau
Cartons	Suez/SMC
Déchets verts	Agriculteurs
D3E	Envie en contrat avec Eco-systèmes
Tout-venant	SMITED
Batteries	Rouvreau
Huiles végétales	Ecogras
Huiles minérales	Sevia
Filtres à huile	Siap/Eco-dds
Cartouches d'encre	Atmosphair sauf Cellois : Lvl
Piles	Corepile
Radiographies	/
Lampes	Recylum
Textiles	Trio
Polystyrène	Poitou polystyrène : Mellois/ cellois plastiques recyclés ouest : ex-CDP/ Briouxais
Bidons souillés	Siap/Eco-dds
Déchets Ménagers Spéciaux	Siap/Eco-dds
Plastiques souples	En cours de recherche
Plastiques durs	En cours de recherche
Pneus	Aliapur
Capsules Nespresso	Nespresso
Plaques de plâtre	William SABATIER : filière uniquement sur ex CDP

PARTIE D : LES INDICATEURS FINANCIERS

Chapitre 1 : Les modalités d'exploitation

	Régie	Délégation	Prestation
COLLECTE			
Ordures ménagères	X		
Collecte sélective	X		
Déchèteries	X		COREPILE/LVL/MAGAPNEUS/ENVIE 2/ ATMOSPH'AIRES/SIAP/ECODDS/ROUVREAU/ ECOGRAS/SEVIA/RECYLUM/POITOU POLYSTYRENE/ALIAPUR/NESPRESSO/TRIO
TRAITEMENT			
Ordures ménagères		SMITED	
Déchèteries			
Encombrants		SMITED	
Déchets verts	X		Convention agriculteurs
DEEE			OCAD3E
DMS			EcoDDS /SIAP
Mobilier			Ecomobilier
Autres déchets			Voir liste p.28
Collecte sélective			
Tri			SUEZ
Recyclage			Voir p.27

Chapitre 2 : Les dépenses et leur financement

Sur la communauté de communes deux modes de tarification ont été appliqués selon les pratiques des communautés de communes fusionnées :

- TEOM : sur le territoire des ex communautés de communes Cœur du Poitou, du Mellois et Val de Boutonne.
- REOM : sur l'ex communauté cantonale de Celles sur Belle

Ainsi vous trouverez ci-dessous le détail des dépenses et de leur financement concernant le budget annexe de la TEOM et dans un second temps concernant le budget annexe de la REOM.

A noter, que la réflexion sur l'harmonisation de la tarification a débuté en 2018 avec l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets.

2-1 Budget TEOM

2-1.1 FONCTIONNEMENT

2-1.1.1 Compte administratif 2018

TEOM 2018														
Articles	Libellés	TEOM CA 2018	ADMI GLE	RAMASSAGE OM	COLLECTE SEL	ELIMINATION LOUBEAU	DASRI	DECHETIERE MEILLE	DECHETIERE ST VINCENT	DECHETIERE CHEY-ROM-LEZAY	DECHETIERE MOITHE	DECHETIERE BROUX	DECHETIERES CP INERTES	DECHARGES INERTES
DEPENSES														
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 031 469,78	48 495,48	242 426,74	246 248,07	0,00	940,63	99 673,47	2 372,30	88 713,77	21 811,04	70 022,30	176 122,84	7 415,25
60	Marchés et ventes de stocks	384 935,29	15 272,23	182 656,53	186 639,31	0,00	0,00	21 385,19	1 042,13	15 140,84	6 638,53	14 084,22	48 475,00	1 091,24
61	Services extérieurs	619 540,56	42 032,02	57 479,60	169 191,86	0,00	0,00	2 167,63	25 839,92	72 233,61	14 018,08	55 180,84	125 881,59	4 483,65
62	Autres services extérieurs	22 289,03	873,08	255,69	6 790,25	0,00	940,62	2 266,54	534,39	915,20	1 089,39	718,54	1 374,63	1 827,26
63	Impôts, taxes et versements	4 704,85	11,04	2 234,92	1 646,55	0,00	0,00	182,02	39,04	134,12	75,04	38,70	391,74	12,40
012 - CHARGES DE PERSONNEL		1 473 534,17	231 031,88	585 272,92	143 003,26	0,00	0,00	122 604,00	21 505,22	84 228,01	40 578,01	67 448,95	165 492,19	14 500,02
62	Autres services extérieurs	35 680,85	2 019,50	31 163,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,75	0,00	0,00	259,95	4 668,78
63	Impôts, taxes et versements	19 932,31	3 167,58	7 909,06	1 981,75	0,00	0,00	1 588,45	292,14	1 104,50	533,01	965,04	2 261,85	128,93
64	Charges de personnel	1 417 921,01	225 844,80	546 500,00	141 022,21	0,00	0,00	121 015,55	21 213,08	83 068,76	40 045,00	66 478,91	162 970,39	9 762,31
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		1 183 055,94	22 542,67	0,00	10 025,00	1 150 481,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	1 183 055,94	22 542,67	0,00	10 025,00	1 150 481,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES		16 224,44	16 224,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	16 224,44	16 224,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 390,00	0,00	0,00	327,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112,50	1 940,00
67	Charges exceptionnelles	2 390,00	0,00	0,00	327,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112,50	1 940,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		405 263,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	Dotation aux amortissements et provisions	405 263,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES		4 111 937,57	318 501,14	828 199,66	419 654,93	1 150 481,27	940,65	222 277,67	23 877,52	172 941,78	62 389,05	137 446,25	341 727,65	23 915,27
RECETTES														
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		366 647,82	8 492,79	19 186,04	211 729,20	0,00	0,00	41 831,42	723,89	3 503,92	7 284,48	15 303,17	51 188,44	7 435,75
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	366 647,82	8 492,79	19 186,04	211 729,20	0,00	0,00	41 831,42	723,89	3 503,92	7 284,48	15 303,17	51 188,44	7 435,75
73 - IMPOTS ET TAXES		3 460 505,00	3 460 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 460 505,00	3 460 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS		650 234,42	98 297,00	2 266,08	458 948,26	7 372,33	448,79	11 706,45	504,50	12 874,94	8 059,03	18 208,61	31 526,73	0,00
74	Dotations, subventions	650 234,42	98 297,00	2 266,08	458 948,26	7 372,33	448,79	11 706,45	504,50	12 874,94	8 059,03	18 208,61	31 526,73	0,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		2 272,12	-6 000,00	0,00	-1 070,85	0,00	0,00	3 700,31	0,00	-602,20	1 693,78	1 483,47	3 067,61	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 272,12	-6 000,00	0,00	-1 070,85	0,00	0,00	3 700,31	0,00	-602,20	1 693,78	1 483,47	3 067,61	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		561 440,13	0,00	0,00	5 956,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	561 440,13	0,00	0,00	5 956,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013 - ATTENUATION DE CHARGES		62 090,26	14 843,92	15 252,06	2 207,17	0,00	0,00	980,83	1 845,62	428,13	9 451,24	1 304,66	16 397,54	0,00
64	Charges de personnel	62 090,26	14 843,92	15 252,06	2 207,17	0,00	0,00	980,83	1 845,62	428,13	9 451,24	1 304,66	16 397,54	0,00
042 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		281 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	281 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		5 131 855,15	3 576 165,78	3 671 212,10	677 891,59	7 372,33	448,79	58 219,21	3 074,08	16 504,79	26 488,73	36 299,91	102 180,32	7 485,75
RESULTAT		1 019 917,58	3 257 664,64	-791 465,46	258 166,66	-1 143 107,94	-491,83	-2 167,62	-20 805,44	-156 736,99	-35 900,32	-101 166,34	-239 547,33	-16 479,52

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

2-1.1.2 Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

TEOM 2018	TOTAL TEOM 2018	Admin Générale	Ramassage OM	Elimination	Collecte Sélective	Divers	Déchèteries ISDI
Dépenses	4 111 938	318 501	828 200	1 150 481	419 635	5 262	984 595
€/tonne			120,08	166,81	136,57		
€/habitant	114,08	8,84	22,98	31,92	11,64	0,15	27,32

Lors de la ventilation analytique les dotations aux amortissements n'ont pas été spécifiquement affectées sur un service et apparaissent donc uniquement dans le total des dépenses de la TEOM 2018. Ce montant non ventilé correspond à un coût de 11,23 € /hab. équivalent à la différence entre les 114,08 €/hab. et le total des coûts/hab. des 6 entités du tableau ci-dessus.

Si l'on compare avec les coûts 2017, on constate que le coût de fonctionnement est en diminution d'environ 7€/hab. Ceci s'explique par une annulation de titre exceptionnelle au SMITED en 2017.

2-1.1.3 Détail des prestations rémunérées

Objets	Réalisé 2018
Bois	105 829,08
Broyage déchets verts	43 114,67
DDS (SNATI)	62 539,56
Retournement andains	2 045,34
Analyses compost	1 392,83
Chambre d'Agriculture	0,00
Huiles et filtres (VEOLIA)	3 509,95
Gravats	14 562,00
Polystyrène	3 071,20
Evacuation pneus	5 162,80
Cartons	18 724,23
Entretien vêtements de travail	12 360,09
Tri des emballages (CALITOM/SUEZ)	180 000,00
Lavage containers	23 543,03
Total prestations	475 854,78

2-1.1.4 Traitement des Ordures Ménagères

La communauté de communes ayant délégué sa compétence traitement des Ordures Ménagères au SMITED, elle règle les contributions pour le traitement des OM, selon les calculs suivants :

Objets	Population DGF 2017	Contribution HT	Contribution TTC	
Administration 2018	39 772,00	46 971,00	51 669,00	
Objets	Tonnages estimés 01/11/16 au 31/10/17	Prix unitaire 2017	Participation annuelle HT	Participation annuelle TTC
Contributions 2018	8 721,00	114,50	998 555,00	1 098 410,00

Les chiffres indiqués ne concernent pas la collecte. Ils comprennent le transfert, le transport, le tri mécano-biologique et l'enfouissement.

2-1.1.5 Modalités de financement

Objets		Réalisé 2018	€/hab
TOTAL TEOM		4 575 871,43	126,95
DMA *	Produit de la TEOM	3 460 505,00	
	OP d'ordre	28 165,40	
	Remboursement autres redevables	78 962,26	
	Subvention prévention / communication	98 297,00	
OM	Ventes composteurs	2 110,00	
	Redevance spéciale (ex CC Cœur du Poitou)	17 026,66	
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	99 975,31	
	Location broyeurs	870,00	
	ISDI et déchèteries	26 316,16	
	- cartes déchèteries	110,00	
	OCAD3E	35 543,32	
	Eco-DDS	1 634,85	
	Eco-mobilier	43 390,39	
CS	Revente matériaux collecte sélective	211 739,90	
	Produits exceptionnels	5 956,41	
	CITEO Papier	42 389,61	
	CITEO	415 505,93	
	- soutien métaux	7 373,23	

2-1.2 INVESTISSEMENT

TEOM 2018

Articles	Libellés	TEOM CA 2018	ADMICLE	RAMASSAGE OM	COLLECTE SEL	DECHETERIE MELE	DECHETERIE ST VINCENT	DECHETERIE CHEY-ROV- LEZAY	DECHETERIE LA MOTHE	DECHETERIE BRIOUX	DECHETERIES CP	DECHARGES INERTES
DEPENSES												
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		28 165,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13 Subventions d'investissement	28 165,40										
16 - EMPRUNTS ET DETTES		134 777,14	0,00	49 721,43	17 393,19	0,00	6 572,29	0,00	0,00	48 191,21	12 899,02	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	134 777,14		49 721,43	17 393,19		6 572,29			48 191,21	12 899,02	
22001 - DECHETERIE CEJURDU POITOU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	24 Immobilisations corporelles											
	25 Immobilisations en cours											
22002 - ACQUISITION MATERIEL TRANSPORT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles											
22003 - DECHETERIE MELE		6 467,85	2 602,88	0,00	0,00	3 864,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	20 Immobilisations incorporelles	279,00	279,00									
	21 Immobilisations corporelles	2 323,88	2 323,88									
	23 Immobilisations en cours	3 864,97	3 864,97									
22004 - DECHETERIE LEZAY		16 967,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 967,03	0,00	0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours	16 967,03	16 967,03					16 967,03				
22005 - ACQUISITION MATERIEL EQUIPEMENT		67 668,47	948,89	6 769,83	30 340,95	0,00	0,00	0,00	2 445,00	2 445,00	24 718,80	0,00
	21 Immobilisations corporelles	67 668,47	948,89	6 769,83	30 340,95				2 445,00	2 445,00	24 718,80	
22006 - AMENAGEMENT DECHETERIE CHEF BOUTONNE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles											
	23 Immobilisations en cours											
22007 - MISE AUX NORMES DECHETERIE MELE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles											
81212 - DECHARGES INERTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles											
26 - PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES		52 033,00	52 033,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26 Participations, créances rattachées à des participations	52 033,00	52 033,00									
TOTAL DEPENSES		306 078,89	55 584,77	56 491,26	47 734,14	3 864,97	6 572,29	16 967,03	2 445,00	50 636,21	37 617,82	0,00
RECETTES												
040 - TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		405 263,09	405 263,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	28 Amortissements des immobilisations	405 263,09	405 263,09									
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS		227 112,11	211 521,57	0,00	0,00	6 281,28	0,00	3 313,40	0,00	0,00	5 500,79	495,07
	10 Dotations, fonds divers	227 112,11	211 521,57			6 281,28		3 313,40			5 500,79	495,07
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	13 Subventions d'investissements											
16 - EMPRUNTS ET DETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées											
TOTAL RECETTES		632 375,20	616 784,66	0,00	0,00	6 281,28	0,00	3 313,40	0,00	0,00	5 500,79	495,07
RESULTAT		326 296,31	561 199,89	-56 491,26	-47 734,14	2 416,31	-6 572,29	-13 653,63	-2 445,00	-50 636,21	-32 117,03	495,07

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

2-2 Budget REOM

2-2.1 FONCTIONNEMENT

2-2.1.1 Compte administratif 2018

REOM 2018

Articles	Libellés	REOM CA 2018	ADMISILE	RAMASSAGE OM	COLLECTE SEL	ELIMINATION	DASRI	DECHETERIE CELLES	DECHETERIE MOUCON
DEPENSES									
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		2 60 266,32	9 400,92	52 254,33	75 633,49	0,00	722,56	50 753,91	65 147,15
60	Achats et variation des stocks	82 261,66	752,41	39 324,98	22 064,01	0,00	0,00	10 401,27	9 719,19
61	Services extérieurs	154 859,51	1 487,72	12 464,71	50 253,00	0,00	504,00	36 842,48	51 781,36
62	Autres services extérieurs	22 172,62	8 499,79	39,98	2 846,01	0,00	218,56	3 471,46	3 607,90
63	Impôts, taxes et versements	972,53	0,00	424,66	470,47	0,00	0,00	38,70	38,70
012 - CHARGES DE PERSONNEL		3 46 657,61	53 369,80	93 010,60	56 833,56	0,00	0,00	59 420,42	84 023,23
62	Autres services extérieurs	2 239,86	0,00	1 769,91	0,00	0,00	0,00	469,95	0,00
63	Impôts, taxes et versements	4 744,20	731,10	1 281,08	789,77	0,00	0,00	792,37	1 149,88
64	Charges de personnel	339 673,55	52 638,70	89 959,61	56 043,79	0,00	0,00	58 158,10	82 873,35
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		3 31 821,35	3 766,16	0,00	0,00	328 666,72	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion	3 31 821,35	3 766,16	0,00	0,00	328 666,72	0,00	0,00	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES		3 059,68	0,00	3 059,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	3 059,68	0,00	3 059,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 826,65	3 231,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 826,65	3 231,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		49 454,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	49 454,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	9 94 086,33	69 768,32	148 324,61	1 32 467,05	328 666,72	722,56	110 174,33	149 170,38
RECETTES									
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		8 81 629,32	7 71 894,01	0,00	61 193,60	0,00	0,00	24 430,92	24 088,62
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	8 81 629,32	7 71 894,01	0,00	61 193,60	0,00	0,00	24 430,92	24 088,62
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS		1 14 536,80	0,00	0,00	1 15 163,13	2 316,01	0,00	16 657,46	16 904,40
74	Dotations, subventions	1 14 536,80	0,00	0,00	1 15 163,13	2 316,01	0,00	16 657,46	16 904,40
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		204,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	204,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 628,00	0,00	1 500,00	2 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 628,00	0,00	1 500,00	2 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013 - ATTENUATION DE CHARGES		2 091,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	Charges de personnel	2 091,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES	1 005 089,84	7 71 894,01	1 500,00	1 79 004,73	2 316,01	0,00	41 088,38	40 993,02
	RESULTAT	11 003,01	702 125,69	-146 824,61	46 537,68	-326 350,71	-722,56	-69 085,95	-108 177,36

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

2-2.1.2 Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

REOM 2018	TOTAL REOM 2018	Admin Générale	Ramassage OM	Elimination	Collecte Sélective	Divers	Déchèteries Celles	Déchèteries Mougou
Dépenses	994 086	69 768	148 325	328 667	132 467	6 060	110 174	149 170
€/tonne			76,83	170,25	155,46			
€/habitant	80,09	5,62	11,95	26,48	10,67	0,49	8,88	12,02

Lors de la ventilation analytique les dotations aux amortissements en comptabilité n'ont pas été spécifiquement affectées sur un service et apparaissent donc uniquement dans le total des dépenses de la REOM 2018. Ce montant non ventilé correspond à un coût de 3.98 € /hab. équivalent à la différence entre les 80.09 €/hab. et le total des coûts/hab. des 7 entités du tableau ci-dessus.

Par rapport à 2017, le coût est resté stable.

2-2.1.3 Détail des prestations rémunérées

Objets	Réalisé 2018
Bois	39 200,28
Analyses compost	1 603,98
Chambre d'Agriculture	2 856,00
Epannage	11 862,42
Broyage déchets verts	23 688,49
Retournement andains	2 589,84
DDS (SNATI)	29 843,48
Gravats	8 280,87
Cartons	4 476,85
Huiles	950,40
Poitou Polystyrène	4 268,00
Entretien vêtements de travail	2 744,44
Tri des emballages (SUEZ)	48 832,36
Total prestations	181 197,41

2-2.1.4 Traitement des Ordures ménagères

La communauté de communes ayant délégué sa compétence traitement des Ordures Ménagères au SMITED, elle règle les contributions pour le traitement des OM, selon les calculs suivants :

Objets	Population DGF 2017	Contribution HT	Contribution TTC	
Administration 2018	12 361,00	14 599,00	16 058,00	
Objets	Tonnages estimés 01/11/16 au 31/10/17	Prix unitaire 2018	Participation annuelle HT	Participation annuelle TTC
Contributions 2018	2 482,00	114,50	164 189,00	312 608,00

Les chiffres ci-dessus ne concernent pas la collecte. Ils comprennent le transfert, le transport, le tri mécano-biologique et l'enfouissement.

2-2.1.5 Modalités de financement

Objets		Réalisé 2018	€/hab
TOTAL REOM		1 005 089,34	80,98
DMA	Remboursement autres redevables	4 571,17	
	Produit de la REOM	772 120,68	
	Produits exceptionnels	4 148,00	
Déchèteries / ISDI	Revente matériaux déchèteries	33 376,24	
	OCAD3E	12 203,51	
CS	Revente matériaux collecte sélective	61 193,60	
	CITEO	103 973,96	
	- soutien métaux	2 316,01	
	CITEO Papier	11 186,17	

2-2.2. INVESTISSEMENT

REOM 2018					
Articles	Libellés	REOM CA 2018	ADMI GLE	RAMASSAGE OM	DECHETERIE MOUGON
DEPENSES					
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		2 480,00	0,00	0,00	0,00
13	Constatation quote part subventions	2 480,00	0,00	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES		9 729,92	0,00	9 729,92	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	9 729,92		9 729,92	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			
19001 - MATERIEL DE TRANSPORT		19 207,88	2 323,88	0,00	16 884,00
21	Immobilisations corporelles	19 207,88	2 323,88		16 884,00
19002 - AUTRES MATERIELS		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00			
19003 - DECHETERIE MOUGON		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00			
TOTAL DEPENSES		31 417,80	2 323,88	9 729,92	16 884,00
RECETTES					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		10 570,74	0,00	10 570,74	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 570,74		10 570,74	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		49 454,72	0,00	0,00	0,00
21	Autres	0,00			
28	Amortissement des immobilisations	49 454,72			
TOTAL RECETTES		60 025,46	0,00	10 570,74	0,00
RESULTAT		28 607,66	-2 323,88	840,82	-16 884,00

Chiffres en rouge : une partie de la somme non affectée à un service

CONCLUSION

L'année 2017 constituait l'année de référence de cette nouvelle collectivité.

Ainsi, on peut constater que grâce à la communication sur la prévention et le tri qui a pu être menée en 2018, la production d'ordures ménagères et assimilées a repris son évolution à la baisse d'environ 1% après avoir augmenté en 2017, ce qui est très positif. Dans le détail, les ordures ménagères ont diminué de 2% et les tonnages issus du tri sélectif augmentés d'1%.

Les coûts de service sont stables par rapport à 2017.

Les déchèteries ont fait l'objet d'une harmonisation des filières et d'un audit sur la sécurité afin de permettre une mise aux normes sur les prochaines années.

Les objectifs 2019 :

- Choix d'un mode de collecte et de financement des déchets ménagers
- Poursuite de l'harmonisation des pratiques et mise aux normes des déchèteries
- L'intensification de la communication de proximité
- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du CODEC